



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 48420

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la nécessité de soutenir « la Jeunesse au plein air ». L'objet social et éducatif de cette confédération créée il y a 75 ans et qui réunit des enseignants, des retraités de l'éducation nationale, des associations d'éducation populaire, et le réseau des villes éducatrices, a toujours été un formidable vecteur de promotion sociale et de solidarité (classes de découverte, colonies de vacances, aide aux familles...). Aussi lui demande-t-il quelles mesures financières elle envisage de prendre afin de garantir la pérennité des capacités d'intervention de cette confédération reconnue d'utilité publique.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative suit avec beaucoup d'attention l'évolution des soutiens publics accordés à l'association Jeunesse au plein air (JPA), partenaire privilégié du ministère. Les dirigeants de la confédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la JPA est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié au niveau national en 2013 d'une subvention de 139 500 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue au titre des exercices 2013-2015. Se sont ajoutés 28 656 euros au titre des unités de subventions versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) au niveau national. Au titre du présent exercice 2014, et dans un contexte général de contrainte budgétaire, ces montants seront maintenus.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48420

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 796

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3078